dépêches dirigées sur Terre-Neuve ou Saint-Pierre.

Telle est la situation.

La « compagnie commerciale », sommée par les compagnies fusionnées de porter son tarif, de 2 francs à 3 francs le mot, a resisté et le monopole a établi un tarif de guerre de 0,60 centimes par mot.

La concurrence a répondu en acceptant le tarif provisoire de 1 franc 25, et M. le comte A. Dillon, administrateur-délégué, s'est engagé, vis-à-vis du public:

1° A ne jamais relever le tarif au-dessus de 2 francs, si la « commerciale » triomphe; 2° A rembourser au public, en cas de succès du monopole, le montant des sommes que la différence des tarifs actuels (0 fr. 60 par mot) aura fait verser dans la cause de la concurrence.

Pour soutenir la concurrence, de hauts témoignages de sympathie se sont déjà révélés. Il y a quelques jours, je vous citais la Chambre de commerce de Mâcon, se joignent aux Chambres de commerce de New-York et de Liverpool.

Je puis vous annoncer aujourd'hui l'adhésion de la Chambre de commerce de Calais.

Laissez-moi espérer que la Chambre de commerce de Roubaix, gardienne intelligente et vigilante d'intérêts si considérables, prendra bientôt la résolution d'accentuer le mouvement qui se dessine aujourd'hui en faveur du bon marché des dépêches télégraphiques.

Votre tout dévoué, Léon Chotteau.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL.

Séance du lundi 12 juillet

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes.

M. le président donne lecture d'une lettre annonçant les obsèques de S. Em. le cardinal Guibert pour vendredi, 10 heures, à Notre-Dame.

Le Sénat repousse, sur le projet portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit extraordinaire d'un million pour venir en aide aux cultivateurs victimes des orages et de la grêle, un amendement de **M. de Ravignan** demandant que dans chaque commune les demandes de secours soient soumises au conseil municipal, qui, après les avoir contrôlées, dressera un état de toutes les réclamations suivant les pertes et les besoins des sinistrés.

M. Edouard Millaud donne lecture de son rapport sur le projet relatif aux quatre contributions directes.

Le Sénat prononce la discussion immédiate et décide que la délibération aura lieu demain au début de la séance.

M. Naquet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi tendant à l'approbation d'une convention télégraphique passée entre la France et la Belgique pour les tarifs télégraphiques. Le projet est adopté.

Le Sénat adopte un projet de loi portant répartition du fonds de 4 millions destiné à venir en aide aux départements.

La séance est levée à 4 heures 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 12 juillet

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lejeune a la parole pour un rappel au reglement. Il déclare que la Chambre en renvoyant hier son interpellation à un mois, a outrepassé son droit.

M. Floquet tâche de justifier la décision prise samedi.

La majorité maintient l'ajournement.

M. Maurice Faure donne lecture d'un rapport relatif à l'épuration de personnel.

Les conclusions sont adoptées par 270 voix contre 236,

M. Etienne donne lecture du rapport sur le projet portant approbation de la convention conclue avec l'Italie sur le renouvellement du traité de navigation. Il demande l'urgence.

M. Dautresme la combat.

M. Rouvier appuie la déclaration d'urgence; c'est un bénéfice qui n'est jamais refusé aux ratifications de traités.

L'urgence est votée par 412 voix contre 97, sur 539 votants.

Par 337 voix contre 208, sur 545 votants, la Chambre place le projet en tête de l'ordre du jour de demain.

M. Bizarelli demande l'urgence pour le projet relatif à l'établissement de câbles sous-marins pour les Antilles et la Guyane française.

M. de Laferrière combat l'urgence, parce que le projet engage les finances de la France dans une mesure inconnue.

M. Granet insiste pour l'urgence, qui est repoussée par 258 voix contre 252. La discussion du projet est ajournée.

M. Jules Roche dépose un projet de crédit pour l'assainissement de Toulon. Ce projet est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 6 h. 55.

LA LAINE A LONDRES

(de notre correspondant particulier)

Londres, 12 juillet 1886.

Les 26,000 balles qui composaient les catalogues de samedi et d'aujourd'hui, étaient exclusivement composées de laines d'Australie; les trois provenances les plus représentées étaient naturellement les Sydney, Port-Philippe et Nouvelle-Zélande. En Adélaide commeen Van Diémen et Swan River surtout des lots détachés ne faisant pas chiffres.

Avec la fermeté des prix en général et la hausse sur certains genres, les transactions pour le compte du négoce et de la fabrique française tendent à diminuer de jour en jour. Ainsi la France n'a guère enlevé que 6.000 balles dans les deux dernières séances, tandis que l'Allemagne, l'Alsace en tête, a pu prendre 10.000 balles, le même chiffre peut être appliqué à l'Angleterre.

De la part de la France c'est Reims qui est, comme négoce, le moins ardent aux achats; Roubaix et Tourcoing, poussés par les prix qu'obtiennent leurs peignés de Buenos-Ayres, sont bien plus décidés et opèrent malgré la raideur des prix. Les Allemands, sans cesse renforcés, font la hausse sur tous les genres qui leur sont spéciaux. Les Anglais, entraînés malgré eux dans un mouvement auquel ils n'ont pas voulu croire, achètent au mieux les quantités qui leur permettront d'attendre la vente de septembre où ils espèrent opérer dans de meilleures conditions.

Il y a tout lieu de croire que leur espoir sera deçu et que les genres courants et bons qui y seront fort rares obtiendront des prix en hausse sensible sur ceux d'aujourd'hui; nous ne parlons pas des qualités défectueuses qui, étant actuellement relativement chères, pourraient bien ne pas monter comme les meilleures sortes.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissariat de police. — M. Accolas, commissaire de police à Reims, est nommé commissaire du 1er arrondissement de Roubaix, remplacement de M. Pouilliaude.

Les succès du Collège. — M. Emile Mourraux, élève du cours supérieur de l'enseignement spécial, a été reçu hier bachelier ès-sciences par la Faculté de Lille.

M. Edouard Ferrier, ancien élève du Collège de Roubaix, a été reçu à Lille, également pour les sciences.

Chemin de fer. — Le 14 juillet, les gares de petites vitesse seront fermées toute la journée, et le délai fixé pour la perception du droit de magasinage sera augmenté d'un jour.

Agrandissement du cimetière. — La mairie vient de faire afficher l'arrêté suivant :

« Pendant quinze jours, du 14 au 28 juillet, le projet et les pièces y annexées, relatifs à l'agrandissement du cimetière seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» Expiration de ce délai, les 29, 30 et 31 dudit juillet de 4 à 5 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Basquin, conseiller Général, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit. »

Chronique religieuse. — Une retraite plus spécialement destinée aux *membres des confréries du T.-S. Sacrement* et des autres Œuvres eucharistiques aura lieu au Château-Blanc de Wasquehal, les 2, 3 et 4 août. Elle s'ouvrira le 1er août, vers huit heures du soir, et se terminera le 5 août vers huit heures du matin.

La retraite sera prêchée par le R. P. Gagniard, de Dijon. — M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille, a bien voulu se charger des Conférences de l'après-midi.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette retraite, sont instamment priées d'adresser le plus tôt possible leur adhésion au R. P. Watrigant, rue Saint-Pierre, 25 à Lille.

Nota. — Le Château-Blanc est situé entre Lille et Roubaix, à un quart de lieu de la gare de Croix, sur la chaussée dite *Pavé du Moulinel*. La veille de la retraite, une voiture stationnera à la gare de Croix, de 5 heures à 7 heures 1/2, pour prendre les retraitants.

Une bonne pensée. — M. Adolphe Deschamps, sergent, MM. Marsy et Baron, soldats au 3e régiment de tirailleurs algériens, tous trois en congé de convalescence à Roubaix, ont eu la pensée touchante de faire dire un obit pour le repos de l'âme des soldats morts au Tonkin. La cérémonie aura lieu jeudi, 15 juillet, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Martin.

Les jeunes soldats actuellement à Roubaix ou aux environs, ainsi que les personnes désireuses de s'associer à cette manifestation religieuse et patriotique, sont invités à se trouver à St-Martin, au jour et à l'heure indiqués.

Brevet de capacité. — Parmi les jeunes filles qui viennent d'obtenir à Lille leur brevet élémentaire se trouve Mlle Julia Thomas de Roubaix.

Une grave affaire de mœurs s'est passé la semaine dernière au jardin de Barbieux. Nous n'avons voulu en causer qu'après que l'enquête commencée par la gendarmerie fut terminée. Un journal de Lille, dans un article à sensation, prétend « qu'il ne se passe pas de semaine qu'il n'y ait, à Barbieux, plusieurs attaques nocturnes, et qu'il ne s'y renouvelle les faits monstrueux dont le bois de Boulogne à Lille fut le théâtre il y a quelques années. »

Ceci est empreint d'exagération, le journal nous semble conclure trop facilement du particulier au général. Il ne se serait produit, nous dit-on, qu'une seule plainte pour un fait du genre de ceux dont on parle. Voici, d'ailleurs; à ce sujet des détails dont on nous garantit la triste exactitude.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, trois jeunes filles habitant le hameau des Trois-Baudets, à Hem, revenaient de la ducasse du quartier de l'Epeule en compagnie de trois jeunes gens, avec lesquels elles avaient dansé au bal de l'Allumette et qu'elles avaient priés de les reconduire chez elles. Vers une heure, ces six personnes traversèrent le jardin de Barbieux. Elles remarquèrent bien un groupe de cinq individus assis sur un banc, mais n'y prêtèrent pas autrement attention.

A l'extrémité du parc de Barbieux, sur la limite du territoire d'Hem, derrière la propriété de M. Legrand, les trois jeunes gens s'arrêtèrent pour allumer des cigarettes, les jeunes filles continuèrent leur chemin. Mais les individus dont nous venons de parler les avaient suivis en tapinois, ils s'élancèrent sur elles et voulurent leur faire violence.

Deux des jeunes filles, les sœurs Amélie et Florentine V..., âgées, l'une de 17 ans, l'autre de 15 ans, poussèrent des cris lamentables. Leurs cavaliers accoururent et parvinrent à les arracher des mains des misérables. Puis ils reconduisirent les sœurs V... à Hem, sans se préoccuper davantage de la troisième jeune fille, Zoé C..., âgé de 17 ans.

Celle-ci fut alors en butte aux mauvais traitements des gredins qui assouvirent leur lubricité avec un raffinement inouï et ne la lassèrent aller qu'au bout d'une heure et demie !

Détail incroyable: Quand les *cavaliers* des sœurs V..., repassèrent, Zoé C... subissait encore les violences des cyniques chenapants; ils n'osèrent mettre un terme à ce monstrueux attentat et n'eurent rien de plus pressé que de s'éloigner au plus vite.

Zoé C....., a du garder le lit pendant plusieurs jours. Le médecin-légiste a rédigé un rapport accablant pour les coupables. La gendarmerie, avertie de ce crime, s'est mise à la recherche des cinq individus. L'un d'eux Jean-Baptiste Richez, 21 ans, tisserand, avait pris la fuite dès le lendemain. Les quatre autres ont été arrêtés et conduits samedi matin à la prison de Lille. Ce sont les nommés Emile Declercq, 21 ans ; Charles Duprez, 21 ans; Noël Cochet, 23 ans; Arthur Coucke, 21 ans. Tous sont tisserands et domiciliés à Roubaix. Ils ont à leur actif des délits de violences contre les mœurs.

Incendie. — Hier soir, à 11 heures, le tocsin sonnait à toute volée, tandis qu'une lueur assez intense rougissait le ciel dans la direction de Tourcoing.

Les sinistres successifs qui se font déclarés, depuis quelques jours, dans cette dernière ville, rendaient cette alerte on ne peut plus poignante.

Il ne s'agissait heureusement que d'un sinistre relativement peu important.

Le feu s'est déclaré soudainement chez M. Cardon, aubergiste, 169, rue Neuve-de-Roubaix; il a pris dans un pigeonnier situé derrière l'habitation. La maison de M. Cardon abrite 15 locataires qui, réveillés par l'incendie, donnèrent l'alarme et organisèrent les premiers secours.

Les pompiers se transportèrent rapidement sur le lieu du sinistre et se rendirent maitres du feu en peu de temps. Les dégâts ne sont pas exactement évalués ; il y avait assurance à la *Nationale* pour 4,000 fr.

Le bruit courait à Tourcoing que le peignage de M. Binet était en feu, et cette nouvelle avait attiré une foule énorme sur le théâtre du sinistre.

Un accident. — Lundi après-midi, un jeune ouvrier tisserand, J.-B. Lepers, âgé de 17 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, à Tourcoing, se promenant dans le square Notre-Dame, est tombé dans un trou et s'est blessé grièvement à une jambe. Il a reçu les soins de M. le docteur Bayard qui l'a fait ensuite conduire à l'hôpital.

La société coopérative de consommation vient de publier son inventaire trimestriel du 1er avril au 30 juin.

Le chiffre d'affaires pendant le deuxième trimestre 1886, s'est élevé à fr. 103,954 30.

Les bénéfices nets réalisés sur ce trimestre sont de fr. 25,196 25, soit 24 0/0.

Les sociétaires sont prévenus que le pain de gruau est toujours marqué d'une pince dans le milieu.

Prix du pain : Gruau, 0,57. — Blanc, 0,50. — Ménage, 0,57.

Nota. — Les sociétaires sont priés de rapporter leurs jetons.

Ecole nationale des Arts industriels. — Les cours de chimie n'auront pas lieu, jeudi, à cause des concours.

TOURCOING

Conseil municipal. — *Séance du 12 juillet.* — A l'ouverture de la séance M. le maire communique la lettre préfectorale autorisant la présente réunion extraordinaire.

Après nomination de M. Glorieux comme secrétaire, il a donné lecture des séances des 8 et 10 courant. Le premier donne lieu à quelques observations à propos de la discussion sur l'épuration des eaux de l'Espierre. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

Sur le rapport du maire, le conseil vote un crédit de 25,000 fr. à-compte à offrir à la Société Phalempe, Lutun et Cie, entrepreneurs de la construction de l'Ecole, puis la séance est levée.

Nous croyons savoir qu'après la réunion, plusieurs membres du conseil ont manifesté à l'administration le désir de voir la ville faire l'acquisition d'une nouvelle pompe à vapeur, genre de celle achetée récemment à l'exposition d'Anvers, et d'ordonner pour la plus forte de nos pompes actuelles des réparations urgentes.

L'administration a promis de donner à cette proposition une suite favorable.

Devant la fréquence des incendies, une augmentation de notre matériel de secours s'inspose.

Les courses de Tourcoing auront lieu les 5 et 6 septembre, d'après l'avis que veut bien nous communiquer notre excellente société des courses.

LILLE

Excursion de Londres. — Le comité informe MM. les sociétaires que leurs dames peuvent y prendre part, et que la promenade en steamer à Greenwich fera partie du programme.

Le retour à Lille aura lieu le jeudi 29 juillet et non le 1er août, et le délai d'inscription chez M. le trésorier et chez M. Leburque-Commerre, à Roubaix, est prorogé au jeudi 15 juillet, à midi.

Les équipes du Sport nautique de Lille viennent de remporter aux régates internationales de Liège de brillants succès; elles ont obtenu le premier prix dans les courses à deux avirons (juniors); le premier prix dans celle de quatre avirons (juniors) et le troisième prix dans celle à quatre avirons (seniors).

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 12 juillet

Présidence de M. Henry Bossut

Jugements

D..., contre P... frères. — Entreprise de plafonnage. — Le tribunal estime qu'il n'y a pas eu engagement entre les parties, que dès lors, M. D., plafonneur, ne peut pas être admis à faire la preuve et il le déboute de sa demande.

L. L. contre D. D. et D. — Réfaction pour manque de poids réclamée à un filateur.—Le tribunal décide que les défendeurs ont eu le tort de faire tardivement conditionner la laine filée, qu'ils auraient dû procéder à cette opération à la sortie de la filature ou tout au moins faire vérifier par le filateur les résultats obtenus, lorsque la marchandise a été soumise aux épreuves du conditionnement.

Exposé des causes

L'action intentée par des bateliers contre les destinataires de leurs chargements en paiement de *jours de planche* revient de nouveau devant le tribunal, pour les plaidoiries.

Pour les bateliers il est conclu à ce qu'il leur soit alloué des jours de planche et, en sus, une indemnité à libeller. Il ne leur avait pas été possible, disent-ils, le canal étant obstrué, de se rendre au quai de déchargement indiqué dans la lettre de voiture, lequel quai était lui-même occupé, et comme il s'est écoulé plus de dix jours ouvrables du jour où ils ont lancé une mise en demeure jusqu'au jour du déchargement, ils croient leur demande justifiée. Subsidiairement ils s'offrent à prouver qu'ils ne pouvaient pas, le jour de leur arrivée, se rendre au quai déjà occupé et que, de plus, les destinataires ont déchargé deux autres bateaux entrés après eux.

Les destinataires, MM. D... et fils, soutiennent que la sommation faite par les bateliers est inopérante parce qu'elle avance des faits inexacts, qu'en effet, le jour où elle fut lancée, les bateaux n'étaient pas parvenus sur le territoire de Roubaix (et ils demandent par un subsidiaire d'en établir la preuve) et qu'enfin s'il y avait encombrement du canal, les mariniers ne pourraient pas s'en prévaloir, parce que ce serait là un cas de force majeure.

Le tribunal retient la cause sur laquelle il statuera ultérieurement.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 13 juillet 1886

LES INCIDENTS D'ARMENTIÈRES

Aujourd'hui ont comparu, devant le tribunal correctionnel de Lille, trois des individus, arrêtés dimanche.

Charles Moor est condamné à 4 mois et 16 francs d'amende pour insultes au parquet qui s'était transporté à Houplines à la maison de Deschilder.

Louis Louvet est condamné à un mois et 16 fr. d'amende pour injures à un brigadier. Léon Lombart est acquitté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 13 juillet 1886.

Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix à Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

Je viens solliciter l'hospitalité des colonnes de votre journal pour les noms des ouvriers de Roubaix qui travaillaient dans les établissements de Tourcoing incendiés dans la nuit du 9 au 10 mai (Incendies Valentin et Fournier frères) afin de leur permettre de toucher la part qui leur revient dans la somme envoyée par M. le Ministre de l'intérieur Elle est à leur disposition chez M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance, rue Daubenton, 21, dont le bureau est ouvert les mardi, jeudi et samedi de 9 heures à midi. Voici les noms :

Milot Eugène, Capelle J.-B., Gollens Charles, Decraëne Léopold, Lefebvre Adolphe, Milot Armand, Coran Dominique, Lezez Beni, Moirfuler Jules, Vandemotte Charles-Louis, Cherriet Emile, Scatteman Edouard, David Romanie, Emmelers Jean-François, Rilaute Léopold, Pouillemanne Léopold, Librecht Adolphine, Venam Emérence, Bettenard Rosine, Delepelle Léocadie, Besquart Théodore.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Secrétaire du Bureau de bienfaisance,
Jules Crombé.

NORD

Cour d'Assises du Nord. — Aux trois affaires que nous avons déjà indiquées, il faut ajouter les suivantes qui viennent d'être renvoyées par la Chambre d'accusation : Charles-Louis-Constant Berdeaux, dit pistolet, 46 ans. manouvrier à Fresnoy-le-Grand et Charles-Jules-Constant Berdeaux, 27 ans, manouvrier à Montbrehain; fausse monnaie. — Albert Coulon, 28 ans, journalier à Fourmies; vol qualifié. — Oscar Riquet, 33 ans, manœuvre de maçon à Waziers; affaire de mœurs.

Douai. — La VIIe fête régionale de gymnastique a eu lieu dimanche, à Douai, sur l'Esplanade. Organisé par la société l'*Honneur* et son dévoué président, M. d'Hooge, elle a parfaitement réussi. Les mouvements d'ensemble ont été exécutés par plus de 400 gymnastes et l'on a notamment remarqué la *Roubaisienne*, qui méritait bien les applaudissements des tribunes.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — Un assassinat vient d'être découvert à Blendecques. Jules Leleu, journalier, a été trouvé sur la grand'route, mortellement blessé, portant à la tête de nombreux coups de tranchet. L'assassin n'est pas encore découvert.

Le vol a été le mobile du crime : on a soustrait à la victime sa montre et son porte-monnaie.

Dimanche soir, à minuit, Leleu était à l'estaminet Briche, à Blendecques, avec deux soldats du 8e de ligne. Ceux-ci sont-ils les assassins? Les blessures ont-elles été faites avec un sabre? On pourrait le croire. Interrogé par une personne, Leleu a fait un signe affirmatif, quand on lui a demandé si c'étaient les militaires qui l'avaient frappé.

L'avis des habitants de Blandecques et que les assassins ne sont pas les militaires. On a été jusqu'à inculper un ami de Leleu qui a pu invoquer un alibi. C'était dimanche la ducasse de Blandecques, il se peut donc que la victime ait été l'objet d'une agression.

Les témoins entendus déclarent que dimanche a 11 h., Leleu n'était pas ivre. On le voit, les renseignements sont encore très contradictoires, tout laisse croire néanmoins que la justice pénètrera le mystère qui enveloppe le crime.

Le parquet a fait une descente sur les lieux.

BELGIQUE

La mort de M. Malou. — Nous avons annoncé hier que M. Malou, l'éminent homme d'Etat belge, était mort en son château de Woluwe à l'âge de 76 ans.

Il n'y avait guère que dix jours, que M. Malou était alité. Mercredi, il reçut son confesseur, le père Meunier, rédemptoriste.

Samedi, un mieux sensible. Mais, dans l'après-midi, la maladie empira. Et le soir, à neuf heures, on administra au malade les sacrements de l'Eglise.

Dimanche matin, tout espoir était complètement perdu. On télégraphia aussitôt à la famille. Mme la baronne d'Huart, ses enfants, M. Malou fils, prêtre de la Compagnie de Jésus, arrivèrent à temps pour embrasser une dernière fois le moribond.

Enfin, à une heure et demie de l'après-midi. M. Malou s'éteignit dans une prière. Il avait succombé à une congestion pulmonaire.

Comme on le sait, la fin de M. Malou a été digne de sa vie : combattant du bon combat, n'ayant jamais vu dans les luttes politiques et dans le pouvoir qu'un moyen de servir Dieu et la Patrie, il a vu venir avec le calme du chrétien cette heure suprême qui, pour le serviteur fidèle, est l'heure de la récompense. Fortifié par les sacrements de l'Eglise, entouré des témoignages d'affection de sa famille, il s'est éteint dans un acte d'espérance et de foi.

Jules-Edouard-François-Xavier Malou était né à Ypres, en 1810. Il fit ses études en France, au collège de Saint-Acheul. Après un stage au ministre de la justice, il fut nommé chef de bureau en 1836, puis directeur de la division de législation, et de statistique en 1840.

L'année suivante, il fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de la ville d'Ypres. En 1845, il prenait le portefeuille des finances dans le ministère libéral présidé par M. Van de Meyer, mais son attachement aux opinions catholiques le mit bientôt en désaccord avec ses collègues. Lorsque ceux-ci donnèrent leur démission (1846), M. Malou ne les suivit point dans leur retraite et entra dans le ministère catholique du comte de Theux, jusqu'en 1847.

Après avoir été ministre des finances, en 1870, dans le cabinet présidé par M. d'Anethan, M. Malou, le 7 décembre 1871, devint président du ministère catholique qui a gouverné la Belgique jusqu'en 1878.

En 1884, M. Malou redevint chef du cabinet, dans lequel entrèrent MM. Wœste et Jacobs. Mais à la suite de l'agitation révolutionnaire provoquée par les libéraux à l'occasion de la loi scolaire, M. Malou et ses collègues durent donner leur démission.

Depuis cette époque, M. Malou s'était retiré de la politique militante, et il vivait en agriculteur, dans sa magnifique propriété de Woluwe.

Citons ce témoignage que lui rend un adversaire, l'*Indépendance belge* :

« C'était un homme d'infiniment d'esprit, très au courant des affaires, de toutes les affaires, et doué d'une prodigieuse facilité d'assimilation; un orateur distingué, dont le talent avait une originalité véritable et dont la parole incisive irritait souvent mais n'ennuyait jamais.

« C'est une personnalité du premier plan qui disparait. »

Mort de M. Verwoort. — M. Verwoort, ancien président de la Chambre des représentants et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Bruxelles, est mort dans sa villa de Boitsfort.

M. Verwoort fut président du cercle artistique et littéraire, de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales et d'autres congrès.

L'inauguration de la gare de Bruges. — Nous avons donné hier le compte-rendu de cette fête qui a eu lieu dimanche. A cinq heures, un banquet a été offert à M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, par l'administration communale.

Trois toasts ont été portés.

M. Visart a porté le toast au Roi.

Sa Majesté a toujours pris un intérêt très particulier à la prospérité et à l'embellissement de Bruges.

Elle a approuvé et favorisé la construction de cette gare monumentale.

Le bourgmestre a porté ensuite un toast au ministre absent et au ministre présent.

Il a bu enfin à M. Schadde, l'architecte. En finissant, il a exprimé l'espoir que le projet de Bruges port de mer recevra une solution à bref délai.

M. Vandenpeereboom a remercié le bourgmestre et la ville de leur réception sympathique. Son administration a donné des preuves de ses bonnes dispositions en faveur de Bruges. Il s'associe de tout cœur, il promet tout son concours pour le projet de Bruges port de mer; que l'initiave individuelle prenne les devants, le concours du département ne lui manquera pas, et la victoire récompensera les efforts des Brugeois. Discours très applaudi.

Bruxelles. — Le prince Victor est allé lundi au palais de Laecken faire une visite au roi Léopold.

Ostende. — Les 19, 20, 21 et 23 juillet, des régates internationales auront lieu à Ostende.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 12 juillet.** — Jules Ladsous, rue d'Alma, fort Wattel, 17. — Jules Laignel, rue du Moulin, cour Defrenne, 2. — Flore Thullier, rue Drouot, 46.—Joseph Decrits, rue d'Antoing.— Victor Bouton, rue Chaptal, cour Lezy, 6. —Jeanne Six, rue de Menin, maison Verbecken. — Gerard Byster, chemin des Couteaux. — Henriette Vraux, rue de Mouveaux. — Marguerite Salmon, rue de France, cour Allardd. — Blanche Tesse, rue du Tilleul, Grande Cité, 19. — Charles Baudoin, rue de Toulouse, 14. — Hélène Vannès, rue Cugnot, maison Dhalluin, — Hélène Cailleau, rue Decrême, cour veuve Cadron, 5. — **Mariages du 12 juillet.** — Alphonse Lagache, 20 ans, peigneur, rue Grétry, 24, et Cordule Vliege, 19 ans, peigneuse, rue Grétry. — Edouard Veirinck, 23 ans, rentréur, rue de Flandre, 72, et Marie Prouvost, 22 ans, bobineuse, rue de la Lys, 18. — Jean Vandenbossche, 35 ans, teinturier, boulevard de Paris, et Sophie Declercq, 26 ans, journalière, boulevard de Paris. — Pierre Vandevoorde, 35 ans, mécanicien, rue Drouot, 18. — **Déclarations de décès du 12 juillet.** — Angélina Demaret, 12 jours, rue de l'Epeule, cour Delobel, 14. — Charlotte Clément, 77 ans, rue de Turgot, 19. — Adolphine Duhaut, 51 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 155. — Pierre Lagae, 43 ans, ferblantier, rue de la Basse-Masure, 14. — Alice Dupriez, 8 mois, rue des Sept-Ponts, 1. — Oscar François, 4 ans, rue Duffot, 33. — Maria Buysse, 12 ans, rue de France, 59.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 12 juillet.** — Angèle Maertens, pont de Neuville. — Alphonse Dumortier, rue de la Croix. — Esther Desplechin, rue Haute-Voie. — **Du 12.** — Gustave Seynaeve, sentier des Orions. — Jean Hus, boulevard Gambetta. — Paul Volt, à la Croix-Rouge. — Germaine Grimonpont, pont de Neuville. — Augustin Desmettre, rue du Chêne-Houpline. — Arthur Matton, rue du Bocquet. — **Mariage du 12 juillet.** — Louis Bourgeois, 23 ans, maçon, et Virginie Defrenne, 26 ans, dévideuse. — **Déclarations de décès du 11 juillet.** —Joséphine Prévost, 64 ans 3 mois, sans profession, rue du Tilleul. — **Du 12.** — Laure Deltombe 5 mois, rue des Phalempins. — Sidonie Ghyselinck, 11 mois, rue du Chêne-Houpline. — Julien Librecht, 1 an 1 mois, boulevard Gambetta. — Paul Devos, 7 mois, rue de la Blanche-Porte.

Roncq. — **Déclarations de naissances du 5 au 12 juillet.** — Clémence Montagne, Le Blanc-Four. — Marthe Prate, La Vallée. — Charles Cleys, rue des Lattes — Auguste Vanseveren, Le Blanc-Four. Pauline Mestdag, rue de Bousbecque. — Désiré Destailleur, rue de Linselles — **Mariage.** — Jules Waelkens, 29 ans, sabotier, et Elise Grymonprez, 22 ans, ménagère, paroisse Saint-Piat. — **Déclarations de décès du 5 au 12 juillet.** — Hermanie Vanhoutte, 2 ans 6 mois, rue des Chats-Huants.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-CLEMENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Célina-Charlotte-Rose CLEMENT, veuve de M. Auguste-Joseph LEVEUGLE, décédée à Roubaix, le 11 juillet 1886, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 13, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Turgot, 19.

Les amis et connaissances de la famille LAGAE-PIERARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-René LAGAE, décédé à Roubaix, le 12 juillet 1886, dans sa 44e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 14 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Basse-Masure, 14.

Les amis et connaissances de la famille BUYSSE-BURSENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Maria BUYSSE, décédée à Roubaix, le 11 juillet 1886, à l'âge de 13 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le mercredi 14 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 59, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissance de la famille FRANÇOIS-MATHY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Oscar FRANÇOIS, décédé à Roubaix, le 12 juillet 1886, à l'âge de 4 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le mercredi 14 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Flot, 33.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré DELESCLUSE, domestique chez M. Albert Heyndrickx, époux de Dame Florine CUVELIER, décédé à Roubaix, le 15 juin 1885, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise-Félicie DABRIGEON, décédée à Roubaix, le 16 avril 1886, à l'âge de 18 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre VANDAELE, laitier, époux de Dame Pauline MARCQ, décédé à Roubaix, le 3 juin 1886, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Jeudi 15 juillet, à 5 heures, Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; samedi 17 juillet, à 5 heures, Obit de la Confrérie de Saint-Joseph. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Stanislas MARTIN, veuf de Dame Catherine GANCE, décédé à Roubaix, le 24 juin 1886, à l'âge de 67 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie LAMAN, veuve de Monsieur Victor ANDRIS, décédée à Lille, le 18 juin 1886, à l'âge de 42 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 14 JUILLET 1886. — N° 20

LIVADIA

PAR JACQUES BRET

VIII

La marquise se mêlait le moins possible à la vie de sa belle-fille, et ne hasardait un mot de blâme que lorsque les folies de la jeune femme devenaient trop criantes.

Un matin, plus envahie que jamais par les rêves du passé, Livadia alla aux écuries, prit Pérolef et, sans penser aux suites de sa folle imprudence, sauta en selle et se lança dans la campagne. La matinée était belle et brumeuse ; partout la rosée d'avril faisait briller les haies et reluire les jeunes feuilles; des senteurs âpres et vivifiantes s'échappaient des buissons, et Livadia se dilatait dans cette solitude et cette liberté.

Elle se laissait emporter par ces chemins creux, sans penser à rien, seulement pour vivre, pour respirer, pour apaiser l'angoisse qui étreignait son cœur altier. Arrivée près d'un carrefour qu'elle connaissait, elle ralentit la course de Pérolef et s'enfonça plus doucement dans le sentier qui y conduisait. L'endroit était sauvage et désert ; un rocher de couleur sombre le dominait d'un côté, de l'autre s'élevait une vieille croix de mousse, dont l'origine se perdait dans le passé ; un épais tapis d'herbe, rarement foulé, éteignait tout bruit de pas.

Comme elle arrivait au carrefour, Livadia leva la tête pour contempler les formes bizarres du rocher. Elle pensait à ses courses en Russie, alors que, libre de tout lien, elle arpentait seule les domaines de son père et se perdait dans la campagne; elle repassait tous ces souvenirs de jeunesse, si vivants en elle, quand tout à coup, elle vit se dresser devant elle une apparition. Sur la crête du rocher un homme se tenait debout, comme le génie de ces lieux sauvages; et cet homme c'était Wladimir Warousof.

Livadia fut sur le point de s'enfuir au galop de son cheval; mais sa fierté la retint, et cet amour du danger qui formait le fond de sa nature lui fit entendre sa voix puissante. Wladimir se pencha légèrement, s'inclina vers elle et lui dit à demi voix :

— Livadia, je vous attendais, j'étais sûr que vous viendriez. J'avais à vous parler.

— Comment, Wladimir ? qui a pu vous faire croire ?...

— Il y a des instincts qui ne trompent pas, Livadia, et des lumières qui ne font pas défaut aux cœurs dévoués. Je savais que vous êtes attirée ici comme vous êtes attirée par la Russie qui vous veut toujours, qui vous redemande à grands cris.

— Mais que dites-vous, Wladimir, et quelle folie vous passe dans l'esprit ? Vous savez qu'il n'est plus temps, ma vie est fixée ici.

Il se pencha plus encore et ajouta d'un souffle rapide et pénétrant :

— O Livadia, fée bienfaisante, amie passionnée de notre Russie, quelle est cette vie dont vous parez et comment peut-elle entrer en balance avec les glorieuses destinées auxquelles je vous appelle? Vous avez été créée pour sauver un pays, pour conquerir à la liberté des milliers d'âmes qui souffrent, et vous auriez le triste courage de rester dans cet obscur village, inutile à tous, haïssant tout et maudissant chaque jour la vie qui vous fut faite ?

» Quand ma présence ici fait trembler votre voix et soulève vos aspirations mal éteintes, ce n'est pas seulement parce que je suis votre ami d'enfance, c'est parce que je suis votre frère d'armes. C'est la Russie tout entière qui se lève avec moi devant vos yeux, c'est elle qui crie vers vous, qui redemande celle que la nature lui avait donnée, que la fortune lui a enlevée et qui transplantée loin du sol natal, souffre comme une plante exilée. Voyez-vous nos steppes qui s'agitent sous le souffle ardent du vent du printemps, nos paysans qui chantent par groupes en demandant leurs seigneurs absents ? Entendez-vous les cris de tous ces malheureux qui souffrent et que vous étiez destinée à conduire vers de plus nobles libertés, vers un entier affranchissement ? Livadia, sentez-vous encore l'odeur âpre de nos grandes herbes qui flottent à la cime des kourganes ? Livadia, vous souvenez-vous ?...

— C'est assez, Wladimir, interrompit-elle en frémissant et s'éloignant de quelques pas. Je vous l'ai déjà dit. Je n'ai rien de semblable à entendre de vous.

Mais il remarqua l'étrange pâleur qui, dans sa lutte intime, avait envahi la jeune femme. Un sourire ironique passa sur les lèvres du comte, il se redressa et reprit d'une voix plus forte :

— Livadia, j'en étais sûr ; votre ardeur slave n'est point éteinte; la corde de vos souvenirs vibre encore au premier souffle qui l'agite ; vous êtes encore à nous, vous ne pouvez vous en défendre. Je vais en Italie où m'appelle maintenant ma mystérieuse destinée, J'y eeverrai votre père, et vous y viendrez aussi, j'en ai la confiance. Adieu, c'est là que je vous retrouverai.

Il disparut à la pointe du rocher pendant que Livadia confuse, irritée, baissait la tête sur le cou de son cheval ; puis la relevant violemment et rejetant d'un geste superbe, ses cheveux en arrière, elle enleva Pérolef et s'enfonça dans le sentier qui revenait à Langelle.

Chemin faisant, il lui semblait qu'un feu étrange bourdonnait à ses oreilles, qu'une chaleur ardente avait enflammé ses joues et oppressé sa poitrine, que son esprit agité courait follement par monts et par vaux. Elle croyait se plonger dans les profondeurs des hautes herbes des steppes, si grandes, disent les légendes de l'Ukraine, qu'un cosaque à cheval peut s'y tenir caché ; elle croyait les voir onduler autour d'elle, se refermer au-dessus de sa tête comme un berceau mobile en la couvrant de leurs parfums, en la charmant de leurs murmures ; son imagination saisie l'étreignait avec une terrible puissance.

Tout au fond de son être, il y avait une satisfaction intime d'avoir résisté au danger, une perception de la jouissance exquise du bien ; elle voulait se calmer, elle avait besoin de mettre ordre à ses pensées, elle se promettait de s'enfuir dans sa chambre et de s'abîmer dans ses songes.

Mais, à peine revenue au château, Louis et la marquise accoururent vers elle. Ils étaient tremblants, ils se récrièrent sur son imprudence, sur la témrité avec laquelle elle compromettait sa santé et la vie de son enfant, et Louis, qui n'entendait pas raillerie à ce sujet, fut froid et presque sévère Moins que jamais Livadia était d'humeur à écouter semblables reproches ; il lui prit envie de se sauver de nouveau; puis bondissant dans les corridor, elle leur cria d'une voix forte :

— Laissez-moi ! laissez-moi !

Et frappant violemment la porte de sa chambre, elle s'y enferma et n'ouvrit pas de la journée.

La patience et la bonté de Louis étaient à une rude épreuve. Tout son espoir était maintenant dans cet enfant si impatiemment attendu, et dont il espérait un changement complet pour Livadia. Il n'y avait sacrifices ni souffrances qui lui coûtassent pour assurer cette douce espérance.

Aussi, quand Livadia avait déclaré qu'elle lui donnerait une nourrice russe, Louis avait cédé; quand elle avait choisi pour lui un nom russe, Louis avait fait quelques timides objections, puis il avait cédé encore. Mais la jeune femme ne lui tenait aucun compte de ces faiblesses. Plus sombre que jamais, plus fière, plus glorieuse d'elle-même et se croyant désormais inaccessible à toute faiblesse, elle imposait durement ses volontés et ses caprices.

Deux fois, pour narguer Louis et sa belle-mère, elle recommença ses courses sur Pérolef. Elle semblait trouver un farouche plaisir à ces excursions inconsidérées, dans lesquelles elle s'abandonnait sans contrainte à de dangereuses réminiscences. Elle en revenait toujours plus superbe, plus dure, plus arrogante vis-à-vis de ceux qu'elle faisait tant souffrir. A la fin, Louis s'exaspéra ; voyant que ni prières ni menaces ne venaient à bout d'elle, il s'imagina qu'elle allait tuer son enfant et dit au palefrenier d'emmener Pérolef en cachette, dans une ferme, et de le dissimuler à la jeune marquise.

Quelques jours après, quand Livadia s'en aperçut, elle entra dans une sombre et muette colère ; son sourcil se fronça, elle se livra à de noires pensées; mais l'éclat de ses yeux irrités révéla seul les sentiments qui l'agitaient. Dans son découragement, elle se comparait à cette plante des steppes dont le vent arrache les tiges desséchées, les roule en touffes légères et les emporte sans trève d'un bout à l'autre de ces solitudes. Elle entendait gémir en elle ces vers du poète, comme on entend au loin le sourd grondement de l'orage :

« Je suis la fleur de la prairie, je suis l'herbe qui se courbe et ploie sous le vent léger.

« Je suis l'herbe des steppes ; j'ai grandi au milieu de mes campagnes ; je me suis élancée vers le ciel comme une flèche audacieuse ; ma tête s'est couverte d'un panache flottant.

« Je suis la fleur de la prairie, je suis le pérékatipolé, j'ai germé sous le gai printemps, j'ai mûri au soleil de l'été ; pourquoi le vent d'automne m'a-t-il arrachée de la terre ? Pourquoi m'a-t-il enlevée du sol où je suis née ?

» Je suis l'herbe des steppes, le vent d'automne a brisé ma tige, il m'a saisie dans ses bras puissants, il a dispersé mes graines légères, il m'a roulée avec mes sœurs comme une touffe desséchée.

» Et maintenant il m'emporte à travers l'espace, il me balance dans la solitude; tantôt il me fait voltiger doucement, tantôt il m'entraine avec violence.

Jacques BRET

(A suivre.)